

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°2/24 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**  
**du mercredi 12 juin 2024 à Bursinel**

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Bursinel pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée. Elle demande également à chacun de l'excuser par avance, le micro étant réglé pour la position assise, c'est ainsi qu'elle présidera le conseil, dérogeant exceptionnellement à la règle.

**Présences**

30 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

**Présences CODIR :**

Mme Sylvie Mery, Présidente - Tartegnin  
M. François Delafoge - Gilly  
Mme Natacha Jaquier - Mont-sur-Rolle  
M. Frédéric Mani - Dully  
Mme Marinella Page - Bursins  
Mme Nathalie Philipona - Bursinel  
M. Philippe Straub - Vinzel  
Mme Viviane Subri - Luins  
M. Nicolas Walter – Rolle  
Mme Stéphanie Bartolini, Essertines-sur-Rolle

**Présences Public – ENJEU :**

Mme Isabelle Houmard, Directrice  
Mme Monica Gerber, Resp. Finances  
M. Aurélien Guerin, Resp. Secteur Accueil de Jour  
Mme Stéphanie Olivio, Adjointe - secteur scolaire  
M. Daniel Moncada, Resp. Technique et Sécurité  
Mme Sandra Bussy, Directrice EVE Bellefontaine  
M. Vincent Burnier, Syndic de Bursinel  
M. Daniel Frenck, Directeur UAPE La Grande Echelle

**Excusés.es :**

M. Pierre-Yves Bassin - Perroy  
M. Pierre-Alain Buttex – Gilly  
M. Patrick Manduca – Gilly  
Mme Nathalie Pandolfo – Mont-sur-Rolle  
Mme Isaline Zaninetti – Bursins

Mme Schultz prend le PV ce soir en raison de l'absence de Mme Safi.

### 1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité. 1 abstention.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Mme Mery demande les modifications suivantes du pv de la séance du 20 mars 2023 :

p.1 La présidente demande une minute de silence en mémoire de Mme Aurélie Gibaud. Mme Gibaud travaillait comme éducatrice à l'UAPE La Petite Poste à Dully depuis 2011, elle était très appréciée et estimée par tous. Elle est brusquement décédée la nuit dernière.

p.2 communications Codir et Bibliothèque : « un mandataire extérieur a été mandaté pour faire le point »

à remplacer par : « Un organisme externe, mandaté par le Codir, a fait une analyse de l'organisation/ structure de notre bibliothèque afin de mettre en avant les éléments à prendre en considération dans un futur proche pour que la bibliothèque puisse continuer à offrir les services qui sont attendus par la population et l'école, tout en permettant à l'équipe de faire face à la charge de travail, car celle-ci travaille à flux tendu. Les résultats de l'analyse seront présentés cet automne avec le budget.

p.3 point 6 préavis 01-2024

Proposition d'amendement de M. Mani : le financement sera fait par la trésorerie courante ou par l'emprunt *mais plus vraisemblablement par emprunt* à supprimer, car ce n'est pas correct d'inscrire cela dans les conclusions d'un préavis (confond l'explication de M. Mani avec la proposition d'amendement)

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à une large majorité. 3 abstentions.

La Présidente remercie Mme Safi pour la prise du PV

### 3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Assermentations – CODIR :

Mme Stéphanie Bartolini – Essertines-sur-Rolle

Mme Bartolini succède à M Samuel Dufour. Mme Bartolini se présente brièvement.

Mme Bartolini est élue par acclamation.

### 4. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Assermentations – Conseil Intercommunal.

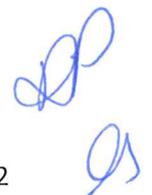
Il n'y a pas d'assermentation.

### 5. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 13 mai 2024. L'ordre du jour a été passé en revue.

La Présidente communique les prochaines dates du Conseil :

- 25 septembre 2024 à Luins et non à Bursins. Enjeu invite l'ensemble du Conseil à l'inauguration de la nouvelle crèche de Luins, le jour du Conseil Intercommunal. Cette inauguration se déroulera avant le Conseil Intercommunal.
- 4 décembre 2024 à Dully



## 6. Communications du CODIR

Mme Mery nous donne lecture des communications du CODIR

- Remerciements et présentation des membres opérationnels présents ce soir : Mme Stéphanie Olivio, Adjointe pour le secteur scolaire, M. Daniel Moncada, Responsable « Sécurité et Technique », M. Aurélien Guerin, Responsable « Accueil de Jour » et Mme Monica Gerber, Responsable « Finances ».
- Remerciements et présentation de deux invités qui sont directeurs de structure.
  - Mme Sandra Bussy, qui a débuté en 2012 comme éducatrice et qui est depuis 2017 directrice de l'Espace de Vie Infantile Bellefontaine à Mont-sur-Rolle. Elle accueille 56 enfants de 3 mois à 5 ans (soit 44 enfants en préscolaire et 12 enfants en parascolaire).
  - M. Daniel Frenck, est directeur, depuis le premier février 2022 de l'UAPE La Grande Echelle, qui accueille 36 enfants de 1 à 6P, scolarisés à Mont-sur-Rolle et Perroy. Il est également directeur de l'espace appelé l'Annexe qui a été mis en place pour répondre aux besoins liés au développement des plus grands. Il est aussi directeur du Prieuré UAPE à Perroy qui accueille 36 écoliers de 1 à 4P.

Mme Mery reprend la parole pour présenter la stratégie de développement en lien avec l'Accueil de Jour

- Le Codir a visité des terrains à Bursinel, Bursins, Dully, Perroy et Rolle. Ces terrains ont été évalués sur une base de critères comme : la qualité de l'emplacement et la cohérence de son intégration dans notre réseau, l'accessibilité et la mobilité localité mais aussi les éventuels points de vulnérabilité comme la proximité d'une antenne d'un opérateur mobile ou de champs ou de cultures régulièrement traités. Un courrier a été adressé aux communes sélectionnées pour avoir une réponse formelle et écrite de leur volonté de poursuivre les démarches. Un préavis vous sera présenté en septembre prochain pour valider le montant nécessaire à la réalisation des études de faisabilité.

M. Delafoge répond aux vœux de la COFIN concernant la ventilation des Condémines.

- Pour rappel, la COFIN souhaite que « le CODIR fasse une investigation concernant la base de calcul sur laquelle la ventilation a été calculée lors de la planification du bâtiment. Elle ne remplit visiblement pas la fonction de base qui est de maintenir une température adéquate dans les classes ». La COFIN souhaite aussi que le CODIR propose un plan à moyen et long terme en cas de résultat insuffisant à la suite de la pose des films antichaleur. M. Delafoge explique que, M. Moncada, le technicien en bâtiment a analysé la situation.
- Situation 1 : depuis plusieurs années, il y a une chaleur excessive dans le bâtiment pendant les périodes estivales. Afin d'explorer diverses solutions, nous avons contacté l'entreprise Climatec, responsable de l'installation initiale, pour évaluer la possibilité d'ajouter une cassette de refroidissement au monobloc de ventilation dans le but d'améliorer le confort thermique. Cependant, après évaluation, il est devenu évident que cette solution ne répondait pas à nos besoins. En effet, le taux de renouvellement d'air actuel est d'environ 4 fois le volume par heure, alors que pour un rafraîchissement efficace, il faudrait atteindre un taux de 8 à 10 renouvellements par heure, ce qui dépasse la capacité des conduites de ventilations existantes. La ventilation mise en place correspond au bilan thermique qui avait été fait en 2016 par le bureau Gartenmann mais sans aucune possibilité d'augmenter le volume.
- Situation 2 : nous avons ensuite contacté l'entreprise Brauchli, responsable de l'installation de chauffage pour étudier la possibilité de faire circuler de l'eau glacée dans les tuyaux de chauffage afin de refroidir le bâtiment. Bien que cette solution soit

envisageable, la société Brauchli n'est pas en mesure de nous fournir un devis pour sa mise en place. Cette décision est motivée par la nécessité d'une étude technique approfondie pour déterminer l'emplacement d'une pompe à chaleur (PAC), la puissance requise, les modifications nécessaires de l'installation, ainsi que les avantages qu'une telle installation pourrait apporter.

- Situation 3 : nous avons pris contact avec le bureau d'ingénieurs-conseils ECM, spécialisé dans l'ingénierie des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et électricité (CVSE) pour leur exposer notre problématique. Après plusieurs échanges et une préanalyse approfondie de leur part, ce projet semble être une solution viable et efficace. Afin de pouvoir préparer un cahier des charges pour l'implantation d'une PAC, adapter l'installation et calculer les avantages obtenus dans les locaux, une étude détaillée doit être réalisée. Cette étape nous permettra ensuite de solliciter des offres auprès des entreprises et de procéder à la réalisation des travaux d'installation. Pendant les vacances d'été 2024 nous allons d'abord appliquer les films anti-chaleur sur les vitres de la façade sud-ouest conformément au préavis n°02-2024. De plus, des sondes de température seront installées pour effectuer une relève automatique toutes les 10 minutes pendant la période estivale. Cela nous permettra de mesurer la température réelle dans les salles de classe en fonction de l'occupation, de la période et de l'ensoleillement extérieur afin d'ajuster la dimension de la PAC qui pourrait être installée. La pose des films anti-chaleur devrait améliorer les résultats.
- Pour finir, le CODIR a été informé par son avocat que le Group Steiner a déposé une demande de sursis concordataire auprès des autorités zurichoises.

Mme Mery reprend la parole concernant les changements des horaires scolaires en 2025.

- À la suite des changements d'horaires imposée par les CFF à partir du 15 décembre 2024 nous sommes obligés d'adapter les horaires scolaires à savoir que les cours commenceront pour les primaires comme pour les secondaires 15 minutes plus tard soit à 08h10. Tout cela a été fait en collaboration avec les directeurs, Car Postal et Taxi Dany soit nos partenaires et acteurs dans la vie scolaire de nos enfants. Une communication sera faite courant novembre afin de rappeler à tous cette information. Les enfants vont rentrer normalement en août, ensuite le changement aura lieu le 15 décembre.

La parole n'est plus demandée.

## **7. Préavis n°05- 2024 : Demande de crédit d'investissement pour les bâtiments D& C du site scolaire du Martinet à Rolle**

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la Commission et les conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

Mme Perren, la Présidente du Conseil, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 05 - 2024.**

- D'adopter le préavis n°05-2024 « Demande de crédit d'investissement pour les bâtiments D & C du site scolaire du Martinet à Rolle ».
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 21'500.- TTC destiné à automatiser les portes au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment D et au rez du bâtiment C.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 90'000.- TTC destiné à remplacer l'installation de l'ascenseur du bâtiment C.
- D'autoriser le Comité de Direction à recourir à l'emprunt et/ou aux liquidités courantes pour financer les investissements précités.

#### 8. Préavis n°06 - 2024 : Du Comité de Direction concernant les comptes 2023 d'Enfance & Jeunesse

Mme Mery, Présidente du CODIR, est invitée à lire les conclusions du préavis.

Mme Comte, rapportrice de la COGEST, donne lecture des vœux de la COGEST et du rapport de la Commission ainsi que des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

- **Vœu n°1** : en 2021, la COGEST a émis le vœu qu'ENJEU mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différent.es professionnel.le.s de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil Intercommunal. La COGEST 2023 soutient cette demande.
- **Vœu n°2** : que le tableau des emprunts soit complété avec les dates d'échéance de chaque fraction de remboursement prévue afin qu'il soit possible de distinguer aisément les emprunts à court et moyen terme des emprunts à long terme.
- **Vœu n°3** : que la COGEST reçoive les comptes et les préavis au moins une semaine avant de rencontrer le CODIR et la responsable Finances d'ENJEU.

Conclusion : au vu de ce qui précède, la COGEST recommande d'accepter à l'unanimité le préavis tel que proposé.

La Présidente passe en revue les comptes, en commençant par le scolaire et la bibliothèque. Elle ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

La Présidente passe en revue les comptes de l'Accueil de Jour. Elle ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion. La parole n'est pas demandée. La parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

La Présidente demande au CODIR de s'exprimer sur les vœux de la COGEST.

- Mme Mery s'exprime sur les vœux qui seront bien pris en considération, tout en soulignant que les dates des séances avec le CODIR seront envoyées à tous les membres de la COGEST en début de l'année scolaire.
- M. Parmelin, président de la COGEST remercie le CODIR pour tous les documents et demande s'il est possible de recevoir le bilan avec les comptes 2024.

La Présidente remercie la COGEST pour la pertinence de son rapport.

La Présidente passe au vote compte par compte.

- Comptes du volet scolaire : accepté à l'unanimité.
- Comptes du volet bibliothèque : accepté à l'unanimité.

- La restitution de la différence des volets (scolaire et bibliothèque) en faveur des communes : accepté à la majorité, pas d'avis contraire, 1 abstention.
- Comptes du volet accueil de jour : accepté à l'unanimité.
- La restitution de la différence du volet accueil de jour en faveur des communes : accepté à la majorité, pas d'avis contraire, 1 abstention.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 06 - 2024. Pas d'avis contraire. 1 abstention.**

- D'approuver les comptes 2023 du volet scolaire
- D'approuver les comptes 2023 du volet bibliothèque
- De restituer la différence des volets (scolaire et bibliothèque) en faveur des communes, qui s'élève à CHF 281'846.34
- D'approuver les comptes 2023 du volet accueil de jour
- De restituer la différence du volet accueil de jour en faveur des communes, qui s'élève à CHF1'021'471.17
- De donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2023
- De donner décharge à la COGEST de son mandat

La Présidente demande de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2023

**Après vote, le Conseil Intercommunal donne décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2023 à l'unanimité.**

La Présidente demande de donner décharge à la commission de gestion pour son mandat.

**Après vote, le Conseil Intercommunal donne décharge à la COGEST pour son mandat à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de l'auditeur Groupe Heller. La parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide d'accepter le rapport de l'auditeur Groupe Heller à large majorité, pas d'avis contraire, 2 abstentions.**

#### **9. Préavis n°07 - 2024 : Demande de crédit d'étude pour recherche de partis en remplacement de la piscine du collège de Martinet à Rolle**

Mme Mery, Présidente du CODIR, est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

La Présidente ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis n°07 – 2024 pas d'avis contraire, 1 abstention.**

- D'adopter le préavis N°07-2024 « Demande de crédit d'étude pour recherche de partis en remplacement de la piscine du collège de Martinet à Rolle ».
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC pour un mandat de recherche de partis en remplacement de la piscine du Martinet à Rolle ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce crédit d'étude.

## **10. Préavis n°08 - 2024 : Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux privés à l'EVE Bellefontaine**

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

La Présidente ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

### **Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis n°08 – 2024**

- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 27'000.- TTC destiné à la réfection de la place de jeux à l'EVE Bellefontaine
- D'autoriser le Comité de Direction à prélever CHF 27'000.- TTC du fonds de réserve Araere/Ajere (9281.00)
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.

## **11. Préavis n°09-2024 Demande de crédit d'investissement pour pose de films anti-chaleur et de solutions d'ombrages dans les structures de la Petite Poste, La Grande Echelle et Bellefontaine**

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

La Présidente ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Mme la présidente clôt la discussion.

### **Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis n°09 – 2024**

- D'adopter le préavis n°09 – 2024 « Demande de crédit d'investissement pour pose de films anti-chaleur et l'achat de solutions d'ombrages pour les structures de la Petite Poste, Bellefontaine et la Grande Echelle » ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 29'300.- TTC destiné à la pose de films et de solutions d'ombrages pour aider à diminuer les problématiques thermiques constatées dans les structures ;
- D'autoriser le Comité de Direction à prélever CHF 29'300.- TTC du fond de réserve Araere/Ajere (9281.00) ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.

## **12. Réponse du CODIR au postulat de M. Rolf Keller : « Investissons ensemble pour l'avenir avec des budgets plus prédictibles »**

Le CODIR ne souhaite pas la parole.

M. Keller, président de la Commission Ad Hoc, donne lecture de la conclusion de la Commission et demande au Conseil Intercommunal d'accepter et de prendre acte de la réponse du CODIR.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Keller remercie le CODIR pour le rapport très complet, chiffré et détaillé au niveau historique. M. Keller soulève deux points du rapport, à savoir si le CODIR a déjà pris disposition concernant les points suivants :

- Etudier la clef de répartition standard
- Profiter de l'occasion pour modifier d'autres éléments dans les statuts.

M. Mani prend la parole: « pour la première question, le CODIR a fait une projection chiffrée pour la clef de répartition du fonctionnement d'ENJEU: de 50% du nombre d'habitants et 50% du nombre d'élèves. Les deltas projetés seraient plus difficiles pour les communes, le risque étant que les coûts de certaines communes se voient pénalisés. Le deuxième argument présente le 100% par habitant, on parle de la clef de répartition des investissements et pas du fonctionnement. L'investissement est pour 40 ans quand on investit dans un collège. Donc, pour nous, le nombre d'élèves dans l'année 1 qui est différent des années 2, 3 et 4 ne devrait pas être intégré dans la manière de calculer la participation à l'investissement car ce dernier est réparti sur 40 ans, période d'amortissement de l'investissement contrairement à l'autre clef de répartition qui est pour le fonctionnement annuel 50% d'élèves et 50% d'habitants. Pour la deuxième remarque, un groupe de travail composé du CODIR et de la direction a déjà été formé. Il va revoir l'entier des statuts. Nous voulons améliorer certains points dans les statuts pour arriver à une situation \*Win-Win\* et avons déjà entamé le travail ».

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

**La réponse du CODIR au postulat de M. Keller est acceptée à l'unanimité.**

### **13. Election du Bureau Intercommunal**

Le Bureau se représente en entier, il n'y a pas d'autres candidats. Le Bureau est élu par acclamation.

Mme Dominique Perren, Rolle, présidente  
Mme Eva Schultz, Bursinel, vice-présidente  
Mme Virginie Burner, Bursinel, scrutatrice  
Mme Nathalie Pandolfo, Mont-sur-Rolle, scrutatrice  
Mme Anne Gaggio, Rolle, scrutatrice suppléante  
M. Michel Melly, Luins, scrutateur suppléant

### **14. Election de la COGEST**

La commission se représente à l'exception de Mme Luce Comte de Vinzel.

Mme Marie-France Bietry de Perroy est proposée et élue par acclamation, ainsi que 6 autres membres.  
La Présidente remercie la commission pour son travail.

M. Philippe Parmelin, Bursins, président  
Mme Anne Gaggio, Rolle  
Mme Mireille Saw Min Zin, Essertines-sur-Rolle  
Mme Marie-France Bietry, Perroy  
Mme Eva Schultz, Bursinel  
M. Daniel Emery, Tartegnin  
M. Cédric Grémaud, Tartegnin

### **15. Election de la COFIN**

La commission se représente en entier, il n'y a pas d'autres candidats. La commission est élue par acclamation. La présidente remercie la commission pour son travail.

M. Rolf Keller, Rolle, président  
Mme Anne Berger, Dully  
Mme Nicole Gay, Mont-sur-Rolle  
Mme Anne Guisolan, Bursins  
M. Gilles Favre, Luins  
M. Christian Scaiola, Rolle  
M. Boris Wirrich, Gilly

## 16. Divers et propositions individuelles

Mme Maurer, de Mont-sur-Rolle, s'interroge du fait que la COFIN soit convoquée pour s'exprimer sur tous les préavis. « La COFIN examine les budgets, les dépenses supplémentaires ou les propositions d'emprunts. Les demandes des crédits d'investissements doivent être étudiés par des commissions ad-hoc »

La Présidente accuse réception de la remarque et promet de discuter du sujet lors de la prochaine séance de Bureau.

M. Roland, de Rolle demande s'il y aura une classe 5P aux Buttes.

Mme Mery répond qu'il y aura 2 classes 5P, 1 classe au Martinet et 1 classe au Maupas.

M. Roland fait remarquer que le PV de la séance doit retracer ce qui a été dit durant la séance précédente et non pour changer les dires ou ajouter les oublis. Il fait référence aux modifications du PV du 20 mars 2024 concernant le décès de Mme Aurélie Gibaud.

Mme Mery répond que les paroles pour Mme Aurélie Gibaud n'ont pas été transcrites dans sa totalité.

La parole n'est plus demandée.

La séance est close à 19h19.

La Présidente donne rendez-vous pour le prochain conseil le 25 septembre à Luins et passe la parole à M. Burnier qui invite l'assemblée à l'apéritif offert par la commune de Bursinel.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse,

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire

Catherine Safi